

3 - ACTIONS DANS LES DOMAINES SOCIO-EDUCATIFS ET EN MILIEU RURAL ET ACTIVITES DE PROMOTION

Dans le cadre de la stratégie du Gouvernement qui accorde une grande priorité aux projets sociaux et à la politique de proximité, les EEP concernés, notamment, **l'OFPPT, l'ANAPEC, les AREF, les Universités, l'Entraide Nationale, l'ADS, les Centres Hospitaliers, la CMR et la CNSS** sont engagés dans des programmes sociaux spécifiques visant, tout particulièrement, une meilleure cohésion sociale et régionale à travers l'amélioration des conditions de vie des populations et le développement des zones rurales.

De même, d'importants programmes de promotion sont entrepris : **urbanisme, tourisme et développement régional.**

3.1 – ACTIONS EN MATIERE D'EMPLOI ET DE FORMATION

3.1.1 – OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL (OFPPT)

Parmi les principales réalisations de l'Office, on citera en particulier :

- au niveau de la formation qualifiante : les effectifs de stagiaires sont passés de 104.573 en 2004 à 120.000 en 2005 tandis que la capacité d'accueil a atteint 64.329 places pédagogiques contre 60.437 en 2004. Le dispositif de la formation professionnelle a été renforcé par la création de 8 nouveaux établissements portant le nombre total des établissements à 218 unités ;
- au niveau des Contrats Spéciaux de Formation (CSF) : le nombre des entreprises bénéficiaires a atteint 1.111 en diminution de 22% par rapport à 2004, sous l'effet des dysfonctionnements qui ont été constatés dans la gestion de ces contrats. L'effectif des salariés participants s'est établi à 179.365, soit moins 18% par rapport à 2004. En 2005, l'enveloppe budgétaire accordée aux CSF s'est élevée à 153 MDH.

Pour être à même de réaliser les objectifs ambitieux qui lui ont été assignés, en relation avec la promotion de l'emploi, l'OFPPT conduit un plan d'action qui, pour 2006, nécessite la mobilisation d'une enveloppe de plus de 1.600 MDH dont 263 MDH pour l'investissement et 1.340 MDH pour le budget de fonctionnement. Les investissements réalisés en 2005 sont de 162 MDH et ceux programmés pour 2007 sont de 274 MDH.

3.1.2 - AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES (ANAPEC)

En 2005, les principales réalisations de l'Agence se présentent comme suit :

- le nombre total de chercheurs d'emploi inscrits à l'Agence s'est élevé à 70.000 contre 120.000 en 2004 ;
- les insertions opérées par l'Agence ont concerné plus de 24.000 personnes contre 21.000 en 2004 ;
- le nombre d'entreprises bénéficiaires des services de l'Agence a atteint plus de 4.000 entreprises ;
- le nombre des bénéficiaires de prestations (ateliers de recherche d'emploi...) dépasse 4.500 personnes.

Le plan d'action, au titre de l'exercice **2006**, dont le coût est de 228 MDH, vise le développement des compétences et l'offre des services de l'Agence pour atteindre, notamment, 40.000 bénéficiaires de prestations, 6.000 bénéficiaires de la formation adaptation, 30.000 d'insérés « emploi salarié » et 2.000 entreprises créées avec génération de 6 000 emplois.

S'agissant des perspectives, la mise en œuvre de la stratégie de l'ANAPEC, telle que déclinée dans le **Contrat Progrès 2006-2008** signé lors de la cérémonie de clôture des journées « **Initiatives de l'emploi** » qui se sont tenues les 22 et 23 septembre 2005, vise notamment à :

- atteindre un objectif d'insertion de 200.000 emplois à fin 2008 ;
- charger l'ANAPEC de promouvoir, aux niveaux national et régional, les mesures d'emplois objet du contrat progrès ;
- renforcer et moderniser un réseau d'agences régionales et locales en passant de 24 entités en 2005 à 44 en 2008 ;
- asseoir un management et un dispositif de pilotage de qualité ;
- améliorer les prestations de services aux entreprises et chercheurs d'emploi ;
- développer la communication avec ses partenaires.

3.1.3 - ACADEMIES REGIONALES DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (AREF)

Les principaux indicateurs des 16 Académies, mises en place en janvier 2002, se présentent en 2005 comme suit :

- Nombre de Délégations	:	70
- Nombre d'établissements scolaires publics	:	8.734
- Nombre d'enseignants	:	226.589
- Nombre d'élèves	:	5.555.622
- Nombre d'internats	:	409
- Nombre de bénéficiaires de cantines scolaires	:	958.551
- Nombre de bénéficiaires d'internats	:	79.003

En **2005**, les réalisations budgétaires ont atteint **689 MDH** en matière d'investissement (contre 632 MDH en 2004). S'agissant des perspectives, les chantiers ouverts ou à ouvrir pour une action plus efficace des AREF ont pour objectif principal d'améliorer leur système d'information de gestion. A cet effet, les investissements prévisionnels au titre de **2006 et 2007** s'élèvent respectivement à **1.165 MDH et 1.051 MDH**.

3.1.4 - UNIVERSITES

Les principaux indicateurs du secteur au titre de l'exercice 2005, se résument comme suit :

- **établissements** : 14 Universités regroupant 87 établissements soit 60 Facultés, 7 Ecoles supérieures de technologie, 6 Ecoles Nationales de Commerce et de Gestion, 9 Ecoles d'Ingénieurs, 4 Instituts de Recherche, 1 Ecole de Traduction et 1 faculté de Sciences de l'Education. L'année universitaire 2006-2007 connaîtra le démarrage d'une nouvelle ENCG à El Jadida et de l'Université Sultan My Slimane à Beni Mellal ;
- **étudiants** : 289.900 ;
- **enseignants** : 10.640.

Pour réussir la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement, notamment en ce qui concerne la partie "infrastructure", le budget **d'investissement** alloué aux Universités en 2005 s'élève à **623 MDH**. Les investissements programmés pour **2006 et 2007** sont de l'ordre de **1.000 MDH** par an.

3.2 - INTERVENTION DES ORGANISMES A VOCATION SOCIALE

3.2.1 - L'ENTRAIDE NATIONALE (EN)

Les principales réalisations de l'EN, pour l'exercice 2005, se présentent comme suit : 186.315 bénéficiaires (soit plus 8% par rapport à 2004) et 1.932 Centres (soit plus 16% par rapport à 2004). De même, la capacité d'accueil des Associations Musulmanes de Bienfaisance s'est renforcée, leur nombre ayant atteint 597 en 2005 contre 500 en 2004 bénéficiant à 51.595 résidents contre 46.794 en 2004. Sur le plan budgétaire, les réalisations en **2005** s'élèvent à **412 MDH** dont 61 MDH au titre de l'équipement et 351 MDH pour le fonctionnement.

Le plan d'action 2006-2008 de l'Entraide Nationale s'articule autour des trois pôles d'intervention suivants :

- insertion et intégration des populations défavorisées et ce, en donnant la priorité aux zones ciblées par les programmes de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) ;
- animation sociale par la réalisation des actions relatives à la médiation et la facilitation sociale, l'accompagnement social des enfants et des jeunes et l'animation des quartiers par l'encadrement sportifs et culturel ;
- modernisation de l'Entraide Nationale par la mise à niveau managériale et de son système d'information et de gestion et la mise à niveau des ressources humaines.

3.2.2 - AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL (ADS)

Conformément à son plan d'action, l'activité de l'ADS au titre de l'exercice **2005** a porté sur :

- l'approbation de 282 nouveaux projets dont le coût global s'élève à 183 MDH. La contribution de l'Agence dans le financement de ces projets a atteint 60 MDH, pour une population de 332.000 bénéficiaires et avec la création de 366 postes d'emploi ;
- le déploiement des systèmes de gestion et d'information de l'Agence ayant pour objectif de mettre en réseau l'ensemble des entités et des acteurs de l'ADS ;
- le suivi de la réalisation des programmes de coopération en partenariat avec le PNUD, l'Union Européenne, l'Agence Française de Développement et la Banque Mondiale et l'engagement de partenariats avec les opérateurs publics nationaux pour la contribution à la résorption de l'habitat insalubre ;
- le renforcement structurel de l'Agence par l'établissement d'un nouvel organigramme et la mise en œuvre d'un plan de formation du personnel, ainsi que l'ouverture de 5 nouvelles coordinations régionales à Al Hoceima, Kénitra, Tanger, Goulmime et Meknès.

Par ailleurs, l'ADS a participé à toutes les manifestations organisées au niveau local rentrant dans le cadre de l'INDH.

Le volume des **investissements** réalisés par l'ADS en **2005**, s'élève à **156 MDH**. Les investissements programmés en **2006** et **2007** s'élèvent respectivement à **105 MDH** et **47 MDH** consacrés, notamment, à la poursuite des programmes sectoriels et territoriaux de développement social dont le projet Arganier, le programme de lutte contre la désertification, le projet de tourisme rural et le projet d'approvisionnement de 168 douars en eau potable en partenariat avec l'ONEP et les bénéficiaires.

Depuis janvier 2006, l'Agence dispose d'une représentation à Tanger qui servira de plate-forme pour mieux traiter la région Nord, zone à fort potentiel socioéconomique. Cette antenne permet une autonomie relative susceptible de faire bénéficier les populations vulnérables des opportunités du projet de Tanger-Med.

En ce qui concerne les perspectives, l'Agence a mis en place une stratégie 2006-2010, approuvée par son Conseil d'Administration en juin 2005. Cette stratégie s'articule autour des axes ci-après :

- appui à l'INDH en apportant l'expertise et la mise à la disposition des acteurs (Etat, Collectivités Locales et Associations) les appuis techniques pour la concrétisation des objectifs liés à l'INDH et ce, par le biais de la formation et l'assistance technique ;
- la mobilisation, auprès des bailleurs des fonds internationaux, de financements pour les projets liés à l'INDH ;
- la promotion des activités génératrices de revenus ;
- le renforcement des acteurs locaux par le biais de la formation à la gestion, l'exécution et l'évaluation des projets.

3.2.3 - CENTRES HOSPITALIERS

Quatre Centres Hospitaliers sont actuellement opérationnels, à savoir le Centre Hospitalier Ibn Sina à Rabat (CHIS), le Centre Hospitalier Ibn Rochd à Casablanca (CHIR), le Centre Hospitalier

Mohammed VI à Marrakech (CHM) et le Centre Hospitalier Hassan II à Fès (CHF). Leurs principaux indicateurs ont évolué comme suit entre 2004 et 2005 :

Indicateurs	CHIS		CHIR		CHM		CHF	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005
Capacité litière	3.250	3.250	1.620	1.492	724	724	634	600
Admissions	73.840	73.337	63.670	59.699	41.463	30.208	33.262	33.751
Journées d'hospitalisation	804.035	813.577	398.344	384.572	189.547	190.429	140.003	143.634

Au cours de l'exercice **2005**, les indicateurs physiques, ont connu une légère diminution par rapport à l'exercice précédent. La baisse de la capacité litière enregistrée au niveau des Centres Hospitaliers Ibn Rochd et Hassan II s'explique par les travaux de réaménagement de certains services réalisés en 2005 et par la transformation de certaines chambres de malades en salles de formation des étudiants stagiaires en médecine, auprès du centre hospitalier Hassan II.

La mise en place de l'AMO devrait permettre, à terme, d'accroître considérablement les ressources des Centres Hospitaliers et donc leurs moyens d'intervention.

Les réalisations budgétaires au titre de l'investissement s'élèvent en **2005** à **187 MDH**. En **2006**, les prévisions sont de **172 MDH** et en **2007**, elles sont de **184 MDH**.

3.2.4 - CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES (CMR)

Les principaux indicateurs financiers de l'activité de la Caisse ont évolué comme suit sur la période 2002-2006 :

Désignation	En MDH				
	2002	2003	2004	2005	2006 Prév.
Recettes des régimes (cotisations)	7.735,35	8.931,15	10.303,23	11.958,8	14.712,98
Dépenses des régimes (prestations)	6.563,16	7.385,26	8.312,84	8792,58	12.800,00
Charges de gestion (fonct. et équip.)	72,5	77,83	156,21	74,42	127,06
Résultats de gestion	1.172,18	1.545,9	1.993,5	2.571,71	1.846,58
Produits du portefeuille et du patrimoine	789	875,12	1.207,5	1429,38	2.029,86
Résultat net avec produits financiers	1.961,18	2.421,01	3.201	4.001,09	3.876,44

Sur le plan budgétaire, les réalisations en **2005** s'élèvent à **74 MDH** dont 61 MDH au titre du fonctionnement et 13 MDH pour l'équipement, étant rappelé que les charges 2004 avaient été impactées par le coût du nouveau siège de la Caisse.

La baisse prévue en 2006 du résultat de gestion est liée à l'impact des départs volontaires des Administrations Publiques sur les recettes de la Caisse.

Pour les perspectives de la CMR, l'on note la mise en place d'un régime de retraite complémentaire facultatif « Attakmili » à gérer en capitalisation ainsi qu'une réorientation de la stratégie de la Caisse en matière d'emploi des fonds gérés.

Ainsi, la Caisse a lancé en août 2006, un appel d'offres international dont l'objet est la réalisation d'une étude portant sur les voies et moyens à même de lui permettre d'optimiser la

gestion des réserves de prévoyance constituées dans le but d'améliorer l'équilibre financier des régimes qu'elle gère.

3.2.5 - CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE (CNSS)

La CNSS a pour mission principale d'assurer une protection sociale basée sur un système contributif et solidaire entre les assujettis (salariés du secteur privé) et d'assurer la gestion de l'Assurance Maladie Obligatoire. Le tableau ci-après retrace l'évolution du budget de gestion de la CNSS en MDH :

DEPENSES	2004	2005	2006 (Prévu)	RECETTES	2004	2005	2006 (Prévu)
Prestations (1)	6.095	6 381	8.453	Cotisations (3)	8 841	8 293	10 029
Frais Administratifs (2)	1 088	1.077	1.208	Autres Produits (4)	507	607	867
Contribution à l'Action Sanitaire	210	195	280	Produits non récurrents	-	-	15
Dépenses non récurrentes	49	41	250	Produits financiers (5)	903	967	1.040
Total	7 442	7 694	10 191	Total	10 251	9 867	11 951

(1) y compris AMO et polycliniques

(2) dont équipement : 155 MDH en 2004, 75 MDH en 2005 et 116 MDH en 2006.

(3) les cotisations d'un exercice sont prises en charges 12 mois après la clôture de l'exercice concerné.

(4) y compris les produits des polycliniques et, en 2005 et 2006 la commission de gestion AMO.

(5) : l'augmentation des produits financiers est le résultat de la nouvelle convention avec la CDG qui prévoit l'indexation sur des Bons de Trésor de 10 et 15 ans, d'une part, et de la baisse des frais de gestion, d'autre part.

Les réalisations budgétaires en **2005** s'élèvent à **1.414 MDH** dont 98 MDH au titre de l'équipement et 1.316 MDH pour le fonctionnement. Les investissements programmés pour **2006** et **2007** sont respectivement de **177 MDH** et **65 MDH**.

Les recettes et les prestations de la CNSS seront fortement impactées par l'entrée en vigueur de l'AMO :

- **Recettes** : la rubrique « autres produits » d'un montant de 607 millions de DH en 2005 et d'un montant prévisionnel de 867 millions de DH en 2006, englobe la commission de la CNSS au titre de la gestion de l'AMO pour des montants respectifs de 26,8 millions de DH pour les quatre derniers mois de l'année 2005 et de 139,9 millions de DH pour l'année 2006 ;
- **Prestations** : relativement à cette rubrique, le montant prévisionnel de 8.453 millions de DH au titre de 2006, englobe le montant de 1.114 millions de DH au titre des prestations de l'AMO.

La CNSS dispose de trois Fonds de réserve auprès de la CDG, qui totalisent, à fin 2005, un montant de **19.416 MDH (y compris 277 MDH pour l'AMO)** contre 18.218 MDH à fin 2004.

L'amélioration des Fonds de réserve constatée depuis 2003 est due essentiellement au réajustement du salaire de référence de 5.000 à 6.000 DH, à l'amélioration des recouvrements spontanés, à l'amélioration de l'intervention de la Caisse et à la réduction de la marge d'intermédiation prélevée par la CDG de l'ordre de 50%.

3.3 - ACTIONS SPECIFIQUES EN FAVEUR DU MILIEU RURAL

3.3.1 - PROGRAMME D'ELECTRIFICATION RURALE GLOBALE (PERG)

L'objectif du PERG¹ qui a démarré en 1996, a consisté initialement en l'électrification, à l'horizon 2010, d'environ 1.500.000 foyers (9 millions d'habitants) soit 100.000 foyers par an en moyenne pour atteindre un taux d'électrification rurale (TER) de 80% et ce, par le raccordement au réseau de l'ONE et le recours aux techniques décentralisées (éolien, solaire, groupe électrogène ...). Le coût annuel du projet a été estimé au départ à 1 MMDH.

¹ Financement PERG : ONE (55%), Collectivités locales concernées (20%) et bénéficiaires (25%)

Afin d'accélérer le rythme de réalisation du PERG pour l'achever en 2007 au lieu de 2010, **les Pouvoirs Publics ont décidé, en 2003**, de porter l'investissement annuel moyen à 1,5 MMDH pour l'électrification de 150.000 foyers par an. Le tableau, ci-après, retrace l'évolution 2000-2005 :

Année	Nombre de villages	Nombre de foyers	Investissement en MDH	Taux d'électrification rurale en %
2000	1 715	152 559	1 046	45
2001	1 760	112 538	933	50
2002	1 956	121 416	1.042	55
2003	3 145	161 049	1.100	62
2004	3 500	208 000	1.600	72
2005	4 839	243 201	2.212	81

La dernière phase du PERG (2006-2007) concernera l'électrification d'environ 14.000 villages regroupant 480.100 foyers à l'échelle nationale pour un coût global de 5,5 Milliards DH. La réalisation de cette tranche portera le taux d'électrification rurale à près de 98% à fin 2007 (y compris l'électrification par l'énergie solaire).

3.3.2 – GENERALISATION DE L'ACCES A L'EAU POTABLE

Le Programme de Généralisation de l'Accès à l'Eau Potable², lancé en 1995, comporte quatre composantes à savoir : le PAGER, le Programme anti-sécheresse, le Programme « quartiers périphériques » et les nouvelles gérances. L'objectif de ce programme est d'atteindre un taux d'accès de 92% en l'an 2007 et d'alimenter une population rurale additionnelle de 2 millions d'habitants. Le montant global du programme d'investissement, pour la période 2006-2009, s'élève à **6.112 MDH**, dont **318 MDH** pour les petits centres ruraux et **5.594 MDH** pour les douars.

S'agissant du PAGER, l'ONEP, désigné en janvier 2004 comme seul opérateur pour sa réalisation, a desservi, en **2005**, une population additionnelle de 1.343.000 habitants (920 MDH). Pour **2006**, il est prévu d'alimenter 1.343.000 habitants et ce, pour un coût global de 2.066 MDH. Pour **2007**, l'enveloppe prévisionnelle s'établit à 2.942 MDH. Le bilan des réalisations 2000-2005 et les prévisions de clôture **2006** ainsi que les prévisions **2007** se présentent comme suit :

ANNEE	NOMBRE DE DOUARS	POPULATION	MONTANT MDH	TAUX D'ACCES (%)
2000	256	135.000	180	42
2001	264	161.000	211	48
2002	265	232.700	231	50
2003	457	408.000	320	54
2004	1.100	650.000	630	60
2005	3.000	1.343.000	920	70
2006 (prévu)	3.000	1.343.000	2.066	80
2007 (prévu)	4.000	1.612.000	2.942	92

3.3.3 - PROGRAMME NATIONAL DES ROUTES RURALES

Une convention de partenariat a été signée entre l'Etat et la **Caisse de Financement Routier (CFR)**, le 22 août 2005, portant sur la réalisation des routes rurales dans le cadre du deuxième Programme National de Routes Rurales (**PNRR 2**) qui a été élaboré dans le cadre d'une approche participative portant sur environ **15.500 Km** et qui a pour objectif de porter le taux d'accessibilité de 54% en 2005 à 80% en 2015. La première tranche **2005-2010** porte sur **7.733 Km** pour un coût de **6.037 MDH**.

Le financement du programme est assuré à hauteur de 40 % par le Fonds Spécial Routier, 45% par des emprunts contractés par la CFR et 15% par les Collectivités Locales. Les financements étrangers mobilisés ou en cours concernent la **BEI (676 MDH)**, l'**AFD (561 MDH)**, la **BAD (326 MDH)** et la **Banque Mondiale (550 MDH)**.

² Financement PAGER : BGE (80%), Collectivités locales concernées (15%) et bénéficiaires (5%)

Le programme d'investissement triennal **2006-2008** comprend la construction ou l'aménagement d'un linéaire de **3.020 Km** pour un montant de **2.435 MDH**.

3.3.4 - TELECOMMUNICATIONS ET SERVICES POSTAUX

3.3.4.1 - TELECOMMUNICATIONS : la loi n° 55-01 portant amendement de la loi n° 24-96 relative à la Poste et aux Télécommunications prévoit que les exploitants de réseaux publics de télécommunications contribuent annuellement au financement des missions du **service universel**, ce qui est de nature à favoriser l'équipement des zones rurales. Cette contribution est fixée dans la limite de 2% du chiffre d'affaires des opérateurs.

Dans ce cadre, le Comité de Gestion du Service de Télécommunications (CGSUT), depuis sa création en vertu du décret n° 2-05-771 du 13 juillet 2005, a décidé d'adopter des programmes prioritaires de développement du service universel au Maroc dont, dans une première phase, l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH), la téléphonie publique rurale, la création de centres communautaires de technologie de l'information et de la communication (TIC) et l'expansion du réseau à très large bande.

Dès septembre 2005, tous les opérateurs de télécommunications nationaux ont été invités à proposer des projets pour concrétiser leurs réalisations en accordant une priorité aux localités relevant de l'INDH. Après étude et analyse des projets proposés par les opérateurs, le CGSUT a retenu, au cours de sa deuxième session tenue le 03 janvier 2006, les quatre projets suivants :

- **Projet 1 :** la fourniture du service Internet (via ADSL) dans 159 localités rurales ;
- **Projet 2 :** la desserte par le réseau GSM de 126 nouvelles localités rurales non couvertes ;
- **Projet 3 :** la mise en place de 42 centres d'accès publics pour le service téléphonique «téléboutique» dans les plus grands souks hebdomadaires du Royaume ;
- **Projet 4 :** le renforcement du réseau GSM dans 40 localités rurales.

La réalisation des quatre premiers projets est déjà engagée par les opérateurs et devrait être achevée en 2006. Ainsi, en moins d'une année, plus de **350 localités à travers tout le territoire national seront nouvellement desservies par des moyens de télécommunications** dont elles ne disposaient pas et ce, pour un **montant total d'environ 272 MDH**. Une centaine de localités, ciblées par ces projets, sont concernées par l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH).

Par ailleurs, le programme de généralisation des technologies d'information et de télécommunications (TIC) dans l'enseignement, identifié par le CGSUT prévoit la mise en place de salles multimédia dans les établissements scolaires pour un coût estimé à un milliard de dirhams sur une période de trois ans. Les ressources sont de 441 MDH en 2005 et 500 MDH en 2006. Ce programme dénommé « GENIE », dont le lancement officiel a eu lieu le 15/09/2005, a pour objectifs :

- 8.600 établissements scolaires touchant plus de 6,2 millions d'élèves, soit 104.000 PC et 17.000 imprimantes ;
- la formation en cascade de tous les enseignants ;
- la mise en place des outils adaptés aux aspects pédagogiques et éducatifs et la création d'un laboratoire dédié au développement de contenus Éducatifs appropriés.

Concernant les projets de mise en œuvre du service universel adoptés au titre de l'exercice 2006, le CGSUT a retenu, au cours de sa troisième session tenue le 18 avril 2006, les projets suivants proposés par les opérateurs au titre de leur contribution pour l'exercice 2006 :

- **Projet 5 :** la mise en place de 61 centres d'accès publics pour le service Internet «Cybers» dans 33 localités rurales non déjà desservies par de tels centres ;
- **Projet 6 :** la desserte de 826 localités rurales par la technologie CDMA-450 pour la fourniture des services téléphoniques et Internet.

Le montant total retenu pour la réalisation de ces projets s'élève à **187 MDH**. Les montants seront déduits des contributions, des opérateurs en charge de la réalisation desdits projets, au titre de leurs missions et charges du service universel pour les exercices 2005 et 2006.

3.3.4.2 - SERVICES POSTAUX : le réseau de Barid Al- Maghrib compte 1.131 Agences en milieu rural sur un total de 1.673 points de contact sur le territoire national.

Au titre de chaque exercice, BAM prévoit une enveloppe budgétaire importante pour effectuer des travaux de réaménagement des agences relevant de son réseau rural. Cet organisme réserve aussi une enveloppe budgétaire pour l'entretien et le réaménagement des locaux abritant des Agences postales rurales (825 agences) qui assurent le service en milieu rural mais qui ne font pas partie de son patrimoine. Le programme de réaménagement concerne 115 agences en 2005 et plus de 95 agences en 2006.

3.3.5 - AIDE AUX AGRICULTEURS

En raison des difficultés enregistrées, lors de la saison agricole 2004-2005, du fait du déficit pluviométrique, les inhabituelles vagues de froid et l'invasion acridienne, des **Instructions Royales** ont été données pour l'annulation des dettes au profit des petits agriculteurs.

Ainsi, le **Crédit Agricole du Maroc (C.A.M)**³ a annulé les dettes de 100.000 petits agriculteurs pour un montant de 3 milliards de dirhams, dont 1 milliard de dirhams pris en charge par l'Etat sous forme de dotation en capital.

3.4 - ACCES A L'HABITAT SOCIAL ET LUTTE CONTRE L'HABITAT INSALUBRE

La question de l'habitat social est érigée en priorité du programme gouvernemental, particulièrement suite aux Hautes Instructions Royales du 20 août 2001 visant à éradiquer l'habitat insalubre par la conjugaison des efforts de tous les intervenants. Cet objectif a été inscrit en tête des priorités des Organismes Publics de l'Habitat (**OPH**) constitués du Holding d'Aménagement Al Omrane (HAO) et des sept ERAC.

La nouvelle orientation est concrétisée par l'important accroissement des investissements des OPH. A cet égard, les investissements réalisés par ces opérateurs s'élèvent à **4.589 MDH** en **2005**. Les prévisions au titre des exercices **2006** et **2007** s'élèvent respectivement à **5.620 MDH** et **6.620 MDH**.

3.4.1 - ACCES A L'HABITAT SOCIAL

Pour atténuer l'aggravation du déficit constaté en matière de logement, endiguer la prolifération de l'habitat insalubre et non réglementaire et remédier à l'insuffisance des infrastructures, les Pouvoirs Publics ont mis en œuvre un plan d'action basé sur les principales orientations suivantes :

- renforcement du rôle de l'Etat en tant qu'encadreur, stimulateur et partenaire du secteur privé ;
- élargissement des possibilités d'accès au logement social pour la population déshéritée et les salariés à faible revenu ;
- contractualisation avec les opérateurs et les professionnels privés.

Dans ce cadre, plusieurs mesures ont été prises ou sont en cours de préparation dont :

- la création de deux fonds de garantie pour les fonctionnaires et les salariés (Fonds de garantie des prêts au logement en faveur des populations à revenus modestes ou non réguliers "FOGARIM" et Fonds de garantie des prêts au logement en faveur du personnel du secteur public (FOGALOGÉ) ;

³ Cf. partie « Restructuration des Institutions Financières Publiques » pour de plus amples détails.

- la mobilisation d'une 2ème tranche de 5.000 ha qui sera programmée en 2007 et ce, après la première tranche de 3.400 ha de l'assiette foncière publique mobilisée au profit des Organismes Publics de l'Habitat,;
- la révision des missions des Agences Urbaines ainsi que l'amélioration de la couverture du territoire national par ces Agences (création de 6 nouvelles Agences : Al Hoceima, Ouarzazate-Zagora, Nador, Errachidia, Guelmim-Smara-Tata et Oued Eddahab-Aousserde) ;
- la mise en oeuvre d'un plan de liquidation du stock des logements détenus par les OPH ;
- la mise en place en 2006 d'une gestion consolidée de la trésorerie des OPH ;
- la mise à niveau comptable des OPH avec un double objectif : assurer la conformité de leurs comptes avec le plan comptable du secteur et la certification de leurs comptes en 2006.

En ce qui concerne les actions menées par les OPH, ces derniers ont réalisé ce qui suit :

- Réalisations 2005 : les OPH ont mis en chantier 164.581 unités (logements : 6.578, commerces : 2.718 et lots : 155.285 lots dont 90.825 de recasement). Les achèvements portent sur 159.808 unités dont 7.988 logements et 74.855 lots.
- Prévisions 2006 : les mises en chantier portent sur 159.808 unités (logements : 15.058, commerces : 1.561 et lots : 143.189 lots dont 67.770 de recasement). Les achèvements concerneront 123.688 unités dont 7.487 logements et 114.530 lots y compris 60.573 de recasement.

3.4.2 - LUTTE CONTRE L'HABITAT INSALUBRE

3.4.2.1 - INTERVENTION DE LA SOCIETE HOLDING AL OMRANE (HAO)

Le plan d'action **2006** du HAO porte sur 122 opérations à mettre en chantier d'une superficie totale de 2.661 ha et un coût global de 6.800 MDH. Ces opérations correspondent à 69.921 unités dont 19.352 au titre du recasement et des Zones d'Aménagement Progressif (ZAP), 28.671 au titre de la restructuration, 7.614 de prévention, 1.749 logements à faible VIT, 800 villas économiques et 280 îlots (capacité de 65.000 logements).

De même, le plan d'action prévoit 84 opérations à achever en 2006 d'une superficie de 1.480 ha pour un coût global de 2.068 MDH. Les unités prévues qui sont de 50.342 comportent 10.209 de recasement, 23.632 de restructuration, 7.197 de prévention, 1.086 de logements à faible VIT et 33 îlots (capacité de 5.000 logements).

Le tableau ci-après fait ressortir les prévisions des indicateurs significatifs de l'activité pour 2006 et 2007 comparativement aux réalisations de l'année 2005 :

Indicateurs	2005	2006	2007
Achèvement (Unités)	32.913	50.342	64.437
Mises en chantier (Unités)	69.858	69.921	89.498
Livraison d'unités	11.330	15.400	19.712
Délivrance de contrats de ventes	6.720	12.900	-
Création de titres fonciers	16.383	25.000	-
Démolition de baraques	7.419	18.025	-
Recettes de ventes en MDH	1.117	1.125	1.350
Investissements en MDH	1.951	2.420	2.650

Le plan d'action du HAO au titre de l'année 2006 sera financé, essentiellement comme suit :

- 1.127 MDH (43%) par les avances des attributaires ;
- 564 MDH (21%) par des emprunts étrangers ;

- 550 MDH (21%) par le Budget Général de l'Etat (75 MDH), le Fonds de Solidarité de l'Habitat (445 MDH) et le Fonds Hassan II (29 MDH).

Les projections financières au titre de **2007** découlant du plan pluriannuel du HAO pour la période 2005-2010, s'établissent à près de 2.650 MMDH et visent à renforcer le volume des actions à mener et consolider les efforts déployés particulièrement en matière de lutte contre l'habitat insalubre et le programme "Villes Sans Bidonvilles" :

3.4.2.2 – LE PROGRAMME « VILLES SANS BIDONVILLES » - (VSB)

Les Directives Royales, déclinées en objectifs gouvernementaux, visent l'éradication des bidonvilles à travers le territoire national. En effet, le programme national « VSB » s'articule autour des composantes suivantes :

- la ville en tant qu'unité du programme ;
- le cadre contractuel basé sur la répartition des responsabilités entre l'Etat, les Collectivités locales et l'opérateur public ;
- l'accord collectif sur un échéancier pour achever le programme ;
- l'engagement entre les parties concernées pour éradiquer l'habitat insalubre et non réglementaire ;
- l'augmentation du rythme de production des unités de prévention.

Le programme national « VSB » actualisé porte sur 82 villes et concerne 277.000 ménages pour un coût global de 20,4 MMDH dont 7,4 MMDH correspondant à la subvention de l'Etat et le FSH. Ce programme intègre également les Provinces du sud (7 villes comprenant 20.000 ménages pour un coût de 1,4 MMDH).

Dans ce cadre, le nombre des contrats villes signés à ce jour, s'élève à 52 contrats auxquels des bailleurs de fonds internationaux (Banque Mondiale, programme MEDA, USAID, BEI, AFD etc...) ont adhéré et accepté de participer au financement.

Les réalisations enregistrées jusqu'à fin mai 2006 concernent 126.661 unités et représentent 58% des contrats villes signés dont **57.215 unités déjà réalisées** et livrées à hauteur de 69%, le reste étant encore vacant.

Le rythme du transfert des ménages et de la démolition des baraques est passé de 5.000 baraques avant le lancement du programme national en question à 25.000 baraques que le Ministère chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme envisage d'augmenter à 50.000 baraques/an à l'horizon 2012.

3.4.2.3 – SONADAC : Cette entreprise a été chargée de la mise en œuvre des orientations générales du Schéma Directeur de Casablanca, notamment le percement et l'aménagement de l'Avenue Royale.

Les réalisations physiques de l'année 2005 ont porté essentiellement sur :

- le relogement de la population située à l'avenue Royale soit 81 ménages, ce qui porte le nombre à 2.411 ménages sur un total de 2.500 ;
- les acquisitions de terrains : 6,1 ha sur un total de 11 ha que représente l'assiette foncière de la tranche prioritaire.

En 2006, la SONADAC a poursuivi la réalisation des opérations suivantes :

- Projet « Avenue Royale », à travers le relogement de 30 familles et des acquisitions foncières pour un montant de 5.727 468 DH.
- Validation en cours de l'étude d'évaluation diagnostic comptable fiscal et juridique et expertise immobilière en prévision d'une restructuration de la société.

3.4.2.4 – IDMAJ SAKANE : Dans le cadre de l'INDH, une convention de partenariat a été signée entre le Ministère Chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme et le Comité Régional de l'INDH à l'effet de réaliser un programme de résorption des quartiers insalubres dans le Grand Casablanca constitués de 34.456 ménages pour un coût global de 1,7 MMDH.

C'est dans ce cadre, qu'il a été décidé la création, à Casablanca, d'une société anonyme dénommée « IDMAJ SAKAN » dédiée à la résorption de l'habitat insalubre dans la région du Grand Casablanca et qui aura pour mission également la maîtrise d'ouvrage sociale (accompagnement, médiation, proximité, etc..) afin de mettre en place un environnement adéquat qui cadre avec la réalisation des opérations de résorption en question.

Le plan d'action de la société comprend 5 opérations. Les deux premières qui sont en cours d'exécution concernent :

- le projet ERRAHMA bénéficiant à 6.500 ménages sur une superficie de 63 hectares et avec un coût de 300 MDH ;
- les logements sociaux à LAKRIMAT composés de 440 appartements réalisés en Partenariat Public Privé avec un coût de 51 MDH.

Le lancement des trois autres opérations qui sont en cours d'étude est prévu pour décembre 2006.

3.4.3 – ACTION DES AGENCES URBAINES

Pour une meilleure maîtrise de l'espace urbain national, six nouvelles Agences Urbaines ont été créées en mai 2004, dont les Directeurs ont été nommés en 2005, faisant passer ainsi, le nombre de ses établissements à 21 entités avec un projet de création de 5 autres en 2006.

Dans le cadre de la politique de déconcentration de l'investissement, de nouvelles orientations ministérielles en matière de gestion du territoire ont été données aux Agences Urbaines pour se pencher sur la simplification des procédures d'octroi d'autorisation de construire, de lotir et de morceler en concertation avec les communes et les autorités locales et ce, dans l'objectif de délivrer les autorisations en 24 heures. A cet effet, plusieurs Agences Urbaines ont mis en place des guichets uniques.

Pour ce qui est de la promotion de l'habitat social, il faut noter qu'actuellement, les Agences Urbaines travaillent en concertation avec les Opérateurs Publics de l'Habitat (ERACs et HAO) sur les aspects de conception et de réalisation des programmes sociaux en vue d'assurer une harmonisation architecturale de l'ensemble des villes du Royaume.

Concernant la mise en œuvre du programme « Villes Sans Bidonvilles », les Agences Urbaines sont mises à contribution pour la réussite de cette action par le biais de la lutte durable et efficace contre toutes les formes de prolifération de l'habitat non réglementaire et ce, en renforçant leurs moyens de contrôle par une intervention directe dans ces tissus à travers des plans de réhabilitation consensuels.

En ce qui concerne **le développement du monde rural**, les pouvoirs publics ont mis en place un programme d'assistance architecturale et technique, destiné à contribuer au respect des conditions de sécurité et de qualité requises en matière d'habitat en milieu rural.

3.5- PROMOTION ET AMENAGEMENT TOURISTIQUES

3.5.1- AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BOU REGREG

Le projet d'aménagement de la Vallée du Bou Regreg porte sur l'apurement du foncier de la zone d'aménagement des deux rives, la réalisation des études et des travaux relatifs à la dépollution, la réhabilitation de l'espace écologique et la création de grands ouvrages notamment un port atlantique, une marina fluviale, une île artificielle, le tunnel des Oudayas et le tramway. Il portera également sur l'aménagement des espaces culturels et de loisirs ainsi que des zones résidentielles, commerciales et touristiques.

Ce projet s'étale sur près de 5.000 hectares à mettre en valeur en intégrant l'arrière pays avec ses hauts lieux historiques ainsi que les médinas de Rabat et de Salé. Le coût de réalisation du projet est estimé à **10 milliards de dirhams**. Le plan d'action prévu pour la période **2006-2010**, dont le coût s'élève à

6.050 MDH, comprend notamment l'apurement foncier (247 MDH), les aménagements (1.767 MDH), le pont Moulay Hassan (321 MDH), le tunnel des Oudayas (384 MDH) et le tramway (2.520 MDH).

3.5.2- SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENTT DE LA BAIE DE TANGER

Conformément aux recommandations de son conseil d'administration du 22 mai 2006, la SNABT a arrêté un nouveau plan d'action permettant de valoriser son périmètre d'intervention. Le plan d'action 2006-2010 consacre un classement des projets par ordre de priorité. Ainsi, l'action de la SNABT se focalise sur les deux projets importants de la ville, à savoir, le **projet Ghandouri** et le **projet Tanger City Center**. Les principaux volets de ce plan sont les suivants :

- **Projet Tanger City Center** : il porte sur un complexe touristique, résidentiel et d'animation attribué au groupement FADESA Maroc/ ANJOCA. Un investissement de **900 MDH** est prévu pour ce projet ;
- **Zone Limitrophe Ghandouri** : étant en cours de réalisation, ce projet comporte notamment des résidences et un centre commercial ;
- **Programme prioritaire de mise à niveau** : il comporte des travaux d'infrastructure de base et n'engendre pas de recettes financières directes, mais des retombées indirectes par le biais de la valorisation du périmètre ;
- **Projet du lac** : il porte sur un Complexe touristique diversifié. L'option de la vente directe de la parcelle rapporte à la SNABT une enveloppe de 100 MDH.

3.5.3 - SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENTT DE LA BAIE D'AGADIR

Les principaux projets prévus par la SONABA sont les suivants :

- Taghazout qui s'étend sur 683 Ha, dont 620 Ha seront cédés au Groupement Canarien Colony Capital– SATOCAN et LOPESAN ;
- lancement de la dernière phase du site Founty qui porte sur une superficie de 266 Ha moyennant un investissement de 500 MDH ;
- Tifnit qui s'étend sur une superficie de 197 Ha dont le coût de l'investissement n'est pas encore déterminé.

Conformément aux termes de la convention d'investissement signée en juillet 2006 avec le Groupement Canarien Colony Capital– SATOCAN et LOPESAN, ce dernier réalisera des investissements directs de l'ordre de 14 Milliards de DH dont 2 Milliards de DH au titre des aménagements et 12 au titre des développements. La cession de ce site s'effectuera par phases, dont la première (300 Ha) sera effectuée en décembre 2006 et la viabilisation se réalisera sur 5 ans.

3.5.4 – OFFICE NATIONAL MAROCAIN DE TOURISME

L'année 2005 a connu une réelle accélération de la concrétisation de la Vision 2010 à travers les performances importantes enregistrées par le secteur touristique : des recettes touristiques de 41 milliards de DH, 5,8 Millions de touristes et 15,3 millions de nuitées.

Dans ce cadre, l'ONMT a poursuivi sa restructuration qui est en phase avec les grands axes de l'Accord - cadre entre l'Etat et le secteur touristique. Les actions entreprises à ce niveau ont concerné :

- le recentrage de l'office sur sa mission de base à savoir, la promotion du produit touristique marocain axée sur le ciblage des marchés émetteurs et le développement de partenariats avec l'ensemble des professionnels du secteur. A cet effet, le budget dédié aux activités de promotion qui était de 340 millions de DH en 2005 passera à 400 MDH en 2006 avant d'atteindre 450 en 2007 ;
- le désengagement de certaines activités à travers la vente des 4 derniers hôtels figurant dans le patrimoine de l'Office (Al Massira à Oujda, Asmaa à Chefchaoun, Moha Ou Hammou Ezzayani à Khénifra et Ibn Toumert à Taliouine), la cession du portefeuille des participations

de l'Office et l'externalisation du système de recouvrement de la Taxe pour la Promotion du Tourisme (TPT)⁴.

Par ailleurs, l'Office a entrepris une restructuration en interne visant la mise en place d'un outil plus efficient (réduction et maîtrise des coûts de fonctionnement, généralisation des procédures, renforcement du contrôle interne, renforcement des compétences des ressources humaines, etc.).

Au niveau du financement, deux mesures importantes ont été prises, à savoir :

- la réforme de la TPT avec une augmentation conséquente du taux (3 DH/nuitée) avec effet de novembre 2005. Cette mesure induira une amélioration sensible des ressources financières propres de l'office qui passeront de 75 MDH en 2006 à 156 MDH et 176 MDH respectivement en 2007 et 2008 ;
- l'augmentation de 300 millions de DH, sur 3 années à compter de 2005, des engagements budgétaires pluriannuels de l'Etat souscrits initialement dans l'Accord-cadre et ce, à raison de 50 millions DH en 2006, 100 MDH en 2007 et 150 MDH en 2008.

3.6 - INTERVENTION DES AGENCES DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

3.6.1 - AGENCE DU NORD (APDN)

Au cours de l'exercice 2005, l'Agence a maintenu le rythme de réalisation de son programme de développement économique et social. En effet, 151 projets ont été lancés dont la réalisation se poursuit en 2006. Les crédits nécessaires à la réalisation des projets proviennent de la subvention du BGE de 120 MDH par an cumulés aux reports sur exercices antérieurs, aux parts de partenaires (par le biais des conventions) et aux financements mobilisés dans le cadre de la coopération internationale.

Les programmes d'intervention de l'agence pour l'année 2006 comportent la poursuite de l'achèvement des projets et actions entamés au cours des exercices précédents. Les nouveaux programmes inscrits au titre de cet exercice, concernent en particulier la promotion et le soutien des services aux populations, ainsi que la mise à niveau et la requalification urbaine d'un certain nombre de villes, capitales régionales et provinciales, en particulier celles de Tanger et de Tetouan.

Pour ce qui est du plan d'action à moyen terme (2006-2009), l'enveloppe totale s'élève à 3.153 MDH dont 952 MDH représentant la contribution de l'Agence, 1.294 MDH correspond à l'apport des partenaires nationaux et le reliquat soit, 902 MDH provient de la coopération internationale.

3.6.2 - AGENCE DU SUD (APDS)

Le plan d'action à moyen terme 2005/2008 de l'Agence, porte sur la réalisation de 143 projets relevant de 6 axes de développement retenus dans le cadre du programme prioritaire de l'Agence adopté par son Conseil d'Administration du 14/10/04. Le coût global est de l'ordre de 4.730 MDH, dont, 1.657 MDH pour l'habitat, 915 MDH pour la pêche, 568 MDH pour l'eau et l'environnement, 384 MDH pour les routes et autres infrastructures, 47 MDH pour le tourisme et l'artisanat et 538 MDH pour les actions de proximité.

L'année 2005 a été marquée par la mise en œuvre de la première tranche du plan pluriannuel 2005/2008, qui s'est traduite par le lancement par l'agence de 204 appels d'offres et l'attribution de 218 marchés d'études et de travaux qui concernent 99 projets. Le coût total de ces projets se monte à 2.203 MDH et les engagements financiers se sont élevés à 720 MDH au 31/12/2005, soit un taux de réalisation 33 %. Le taux de participation de l'Agence est de l'ordre de 30% (soit 657 MDH).

Le plan d'action 2006/2007 s'inscrit dans le prolongement des actions retenues dans le cadre du plan à moyen terme de l'Agence. Il prévoit la réalisation de 100 projets dont le coût global est de 3.063 MDH et la participation de l'Agence est de l'ordre de 1.242 MDH, soit 41% des investissements prévus. Ces investissements qui concernent l'ensemble des régions du sud relevant de la zone d'intervention de

⁴ Les produits de cession des éléments d'actifs précités (36 millions de DH) sont exclusivement réservés à l'apurement des arriérés de l'Office et notamment les dettes vis-à-vis de la CNSS.

l'APDS, se répartissent à raison de 710 MDH pour la région de Laayoune, 647 MDH pour celle de Guelmim, 239 MDH pour Oued Ed Dahab et 467 millions de DH pour l'ensemble.

3.6.3 - AGENCE DE L'ORIENTAL (APDO)

L'APDO, créée récemment par la loi n° 12-05, est en phase de démarrage d'activité. Le plan d'action de l'Agence porte sur une enveloppe totale de 209 MDH dont 108,5 MDH pour les opérations héritées de l'APDN (90 projets) et 100 MDH pour les nouvelles opérations (environ 80 projets).

